

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2024-142/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain sis à Ambouli au profit de la Société TWIN GULF INDUSTRIES.

n° 2024-142/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
26 janvier 2025

Numéro JO  
n° 24 du 31/12/2024

Date du numéro  
31 décembre 2024

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VU Le Décret n°2021-105/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE en date du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE en date du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU La Correspondance TWIN GULF INDUSTRIES du 15/12/2024 SUR Proposition du Ministre du Budget.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Il est attribué à titre onéreux à raison de 3000 FDJ/m2 au profit de la Société TWIN GULF INDUSTRIES d'une parcelle de terrain situé à Ambouli et d'une superficie de 5 990 m2.

### Article 2

Les dites parcelles de terrain sont destinées à l'implantation "d'une unité de production à vocation industrielle".

---

**Article 3**

Le présent Arrêté sera enregistré à la charge du concessionnaire.

---

**Article 4**

Le présent Arrêté sera communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

*Fait à Djibouti, le 22 Décembre 2024*

---

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**